

## ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et de service (**ci-après les « CGV »**) sont applicables entre la Société Liberty (société à responsabilité limitée au capital de 15 155 €, dont le siège social est 118 rue Lauriston, 75016 Paris - R.C.S Paris 880 473 459) ou toute société s'y substituant (**ci-après « Liberty » ou le « Prestataire »**) et la société ayant passé Commande pour accéder au Service à distance, pour ses besoins professionnels exclusivement (**après le « Client »**).

Toute Commande, ou première utilisation du Service, ou connexion à la Plateforme, est réputée avoir été réalisée en pleine connaissance des CGV, dans leur version en vigueur au moment de la Commande, et vaut validation expresse et sans réserve de celles-ci par le Client.

Par conséquent, le Client s'engage à respecter les CGV sans réserve, et les faire respecter par ses Utilisateurs ou toute personne dont il doit répondre. En passant Commande, le Client renonce à se prévaloir de l'inopposabilité des présentes CGV.

Les CGV forment, avec les documents contractuels listés ci-après, un contrat entre Liberty et le Client, concernant le Service et/ou la Prestation objet de sa Commande (**ci-après le « Contrat » ou « l'Abonnement »**).

## ARTICLE 2. OBJET

Les présentes CGV ont pour objet d'encadrer les conditions et modalités générales d'utilisation du Service proposé par Liberty. La Commande du Client précise notamment la durée, le prix et le périmètre de l'Abonnement souscrit en fonction de l'Offre, et les éventuelles demandes de Services et/ou Prestations optionnels ou complémentaires du Client.

## ARTICLE 3. MISE EN GARDE

**3.1. Service et Plateforme Standards.** Le Service Liberty est librement souscrit par le Client, qui a pris connaissance du Catalogue des fonctionnalités de la Plateforme et des Services applicatifs, et des conditions techniques d'utilisation, avant de passer Commande.

Le Client déclare avoir reçu toutes les informations précontractuelles nécessaires et conclu le Contrat en connaissance de cause des limites et contraintes du Service et de la Plateforme.

Le Client est informé que le Service est proposé en standard, et qu'il est par conséquent conçu pour satisfaire les besoins du plus grand nombre de clients. Il incombe donc au Client (i) de s'assurer, avant la Commande et sous sa responsabilité, de leur conformité à ses besoins propres et (ii) d'adapter si besoin, son organisation et ses processus au Service ou (iii) solliciter un devis, le cas échéant, pour la fourniture de Prestations optionnelles ou « sur mesure » qui seraient proposées par Liberty. Ce faisant, aucune annulation ni remboursement de la Commande ne seront acceptés, sauf dérogation expresse dans les CGV ou accord exceptionnel de Liberty.

**3.2. Vérifications et contrôles du Client, absence de garanties de Liberty.** Ni Liberty, ni la Plateforme, ne se substitue au devoir de vigilance, de vérification et de contrôle du Client, ni à ses compétences professionnelles, concernant ses propres Données, mais également concernant les Contenus Générés depuis la Plateforme. Liberty n'a en effet ni les connaissances, ni la possibilité, ni même l'ambition de vérifier, notamment, la pertinence et la complétude du contenu informationnel des Données et Contenus Générés. Le Service Liberty a pour objet d'assurer l'accès sécurisé à distance à la Plateforme pour permettre au Client et à ses Utilisateurs d'utiliser les Services applicatifs et fonctionnalités conformément à la Documentation. La Plateforme automatise les processus sur la base

de l'IA et propose des « outils » au Client qu'il peut utiliser pour son activité professionnelle s'il les juge pertinents. Ni la Plateforme, ni Liberty, n'opère aucun contrôle : toute Donnée, tous Contenus Générés doivent être vérifiées et validées par le Client et les Utilisateurs sous leur responsabilité exclusive.

## ARTICLE 4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute Commande est soumise à l'application des documents contractuels suivants, par ordre de priorité décroissant :

- CGV
- Offre / Proposition Liberty

En cas de contradiction ou de difficulté d'interprétation entre les différents documents contractuels, le document de rang supérieur prévaudra.

En cas de cahier des charges du Client transmis à Liberty pour une demande de Développement Spécifique, des spécifications fonctionnelles et/ou toute documentation « projet » pourraient être élaborées par Liberty ou par un Éditeur : le cas échéant, celles-ci prévaudront sur le cahier des charges, pour le produit ou Service en cause.

Les conditions générales d'achat ou de vente du Client ou de ses Utilisateurs sont expressément exclues du périmètre contractuel.

## ARTICLE 5. DEFINITIONS

Les termes et expressions définis ci-après ont les significations suivantes, que ceux-ci soient employés au pluriel ou au singulier dans les différents documents contractuels. Ils peuvent être complétés par des définitions plus spécifiques prévues aux sections dédiées, ou dans la Commande :

**Contrat :** désigne les documents contractuels liant les Parties concernant le Service et Prestations objets de la Commande, parmi ceux limitativement énumérés à l'article « Documents Contractuels ».

**Abonnement :** désigne la formule forfaitaire souscrite au moment de la Commande comprenant l'accès à la Plateforme, et à des Features correspondant à un nombre de Crédits prédéfinis dans l'Offre. Les Features non comprises dans l'Abonnement sont toujours disponibles en Commande à la carte.

**Back-Office :** désigne l'interface administrateur de la Plateforme accessible au Client et à ses Utilisateurs internes, pour leur permettre d'avoir accès au Service à distance.

**Chatbot :** désigne l'outil conversationnel générant des Réponses automatiquement grâce à l'IA de la Plateforme.

**Client :** désigne la personne morale qui, pour les besoins de son activité professionnelle exclusivement, utilise le Service et est désignée comme telle dans la Commande.

**Catalogue :** désigne la liste des Features, Contenus Standard, Connecteurs et autres Produits disponibles en standard ou sur mesure dans le cadre du Service, inclus ou non dans l'Abonnement, ou disponibles à la carte en fonction d'un nombre de Crédits.

**Commande :** désigne la souscription de l'Abonnement au Service par le Client, selon les modalités proposées par Liberty. La Commande peut être formalisée, soit par la signature manuscrite ou la signature électronique de l'Offre par le Client, soit par la souscription de celle-ci 100% en ligne depuis le site Internet de Liberty / la Plateforme. Si, à l'issue de la Période d'essai, le Client continue à utiliser la Plateforme, ou s'il n'a pas notifié sa décision de ne pas être engagé dans le délai imparti, la Commande de l'Abonnement est ferme et définitive pour la Période Initiale, selon l'Offre de 1<sup>er</sup> niveau, sans autre formalité.

**Connecteurs ou API :** désigne les interfaces de programmation qui peuvent être proposées dans le Catalogue en tant que Feature.

**Contenu(s) Généré(s)** : désigne les contenus générés automatiquement par le Client via les outils d'IA de la Plateforme, depuis la source exclusivement constituée des Données alimentées par le Client et/ou ses Utilisateurs. La typologie, le nombre et le volume de Contenus Générés inclus ou non dans l'Abonnement ou à la carte, sont précisés dans la Commande. Il peut s'agir en particulier : d'un Avatar, d'une Expérience, d'une Réponse ou d'un « quizz ». Tous les Contenus Générés sont entièrement contrôlés et validés par le Client et les Utilisateurs, sous leur responsabilité exclusive. **Avatar** : désigne le personnage virtuel que le Client choisit pour représenter graphiquement l'un de ses Utilisateurs sur la base d'une Photographie et d'un enregistrement sonore, versés sur la Plateforme en tant que « Donnée ». **Expérience ou « AI Ready »** : désigne une séquence audio-visuelle composée d'informations, de documents, de textes, d'images et d'animations dont l'Avatar, dont le contenu et la durée sont entièrement contrôlés et validés par le Client avant de la rendre accessibles, depuis son Environnement et à l'extérieur de la Plateforme, à ses Utilisateurs externes. **Réponse** : désigne la réponse apportée par le Chatbot à une Question posée par un Utilisateur pendant une Session, générée automatiquement sur la base de l'ensemble des jeux de Données préalablement versées par le Client à l'instant T.

**Crédit** : unité de mesure pour le décompte des frais d'Abonnement et des Features commandées (sous forme de « pack » ou à l'unité). Les Crédits non consommés sont reportés le mois suivant dans la limite de six (6) mois (ou autre durée convenue dans la Commande) tant que l'Abonnement est toujours en cours. Le décompte des Crédits est automatiquement réalisé par la Plateforme. Le suivi est disponible depuis le Back-Office. Les Crédits non consommés à la fin de l'Abonnement ne seront plus valables. Tout Crédit commandé est dû en totalité.

**Développements Spécifiques** : désigne les développements logiciels, paramétrages, réglages, Connecteurs spécifiquement réalisés par Libertify soit au titre des frais de « setups » soit en option, en fonction de l'Offre. Par défaut, les Développements Spécifiques ne font l'objet d'aucun transfert de propriété au Client, sauf accord exprès dérogatoire dans la Commande.

**Documentation** : désigne toutes les démonstrations, supports, Catalogue, informations et documents de toutes natures et sur tous supports papier ou en ligne concernant le Service et la Plateforme, accessibles par le Client depuis le site Internet de Libertify ou sur la Plateforme ou encore sur demande.

**Données** : désigne l'ensemble des documents, informations, contenus, Photographies, Questions, et données du Client et des Utilisateurs de toutes natures et quel que soit le support, transmises, stockées, publiées, importées par le Client et l'Utilisateur sur la Plateforme, sous leur responsabilité exclusive, pour être traitées dans le cadre du Service. Les Données provenant du Client constituent la source informationnelle unique des Contenus Générés. A défaut de transmettre les Données, dans le format (type pdf, page html, json, email), la qualité et la quantité demandés, Libertify ne pourra pas fournir le Service.

**Données Personnelles** : désigne les Données à caractère personnel du Client et de ses Utilisateurs, au sens de la réglementation applicable sur la protection des données (RGPD et lois françaises).

**Éditeur** : désigne la société tierce qui commercialise et exploite certains progiciels, logicielles, briques et composants utilisés dans le cadre du Service. Par exemple, la Plateforme intègre des composants d'Editeurs tiers.

**Features** : désigne les fonctionnalités, Produits, Services, applications, Contenus Générés, et de manière générale, tous les dispositifs proposés dans le Catalogue et correspondant à un nombre de Crédits. Ils peuvent être en tout ou partie inclus dans l'Abonnement, ou proposés à l'unité (Commande à la carte), en fonction de la formule souscrite.

**Environnement (du Client)** : désigne le système d'information, l'environnement informatique, matériel, logiciel et réseau du Client et de ses Utilisateurs, utilisés dans le cadre du Service.

**Identifiants** : désigne les identifiants personnels et confidentiels remis au Client par Libertify, et par le Client à chaque Utilisateur autorisé sous sa responsabilité, pour avoir accès à la Plateforme et au Service.

**IA** : désigne la fonctionnalité d'IA de la Plateforme pour la génération et la gestion algorithmiques et automatiques des Contenus et autres Services.

**Interaction** : désigne les échanges intervenant en temps réel pendant une Session entre l'Utilisateur et le Chatbot depuis la Plateforme, qui apporte une (1) Réponse par Question posée.

**Licence** : désigne les droits d'accès et d'utilisation à distance de la Plateforme en mode SaaS, concédée au Client par Libertify, pour lui permettre d'en faire bénéficier ses Utilisateurs, selon les limites et modalités prévues dans le Contrat.

**Offre (Proposition ou Devis)** : désigne la proposition (technique et/ou commerciale) de Libertify, mise à disposition par tous moyens, ayant pour objet de détailler le Service, la formule d'Abonnement, le nombre de Crédits et les Features associées inclus ou nom, notamment sous la forme d'un devis papier, pdf ou d'une offre à la souscription 100% en ligne sur son site Internet [www.libertify.com](http://www.libertify.com), sur la Plateforme, ou autre plateforme dédiée.

**Partie(s)** : désigne Libertify et le Client séparément, ou ensemble, lesquels sont seules parties au Contrat, à l'exclusion des Utilisateurs, Editeurs et de tous autres tiers.

**Durée Initiale** : désigne la période minimale d'engagement de l'Abonnement pendant laquelle le Client ne peut pas résilier son Abonnement, sauf à reverser à Libertify une indemnité de résiliation anticipée égale au montant de l'Abonnement jusqu'au terme initialement convenu. Par défaut, la Durée Initiale est de trois (3) mois pour la Période d'Essai, ou en l'absence de Période d'Essai d'un (1) mois pour l'Abonnement mensuel, ou de douze (12) mois pour l'Abonnement annuel, sauf disposition contraire dans l'Offre.

**Photographie** : désigne l'image représentant un Utilisateur, versée par le Client sur la Plateforme pour créer un Avatar. Une Photographie est une « Donnée » au sens des présentes. Les photographies/ images / voix que le Client choisit parmi les modèles standards de la base de données Libertify font toutefois partie intégrante de la Plateforme et ne sont pas des « Données ».

**Plateforme** : désigne la solution progicielle SaaS de Libertify objet du Contrat, reposant sur des outils d'IA et de « machine learning » (« ML ») et mettant en œuvre le Service auquel le Client et ses Utilisateurs accèdent à distance depuis l'Environnement et sur le Territoire, en fonction de l'Abonnement souscrit.

**Période d'essai (ou « Trial »)** : désigne la période dont la durée est précisée au moment de la Commande, pendant laquelle le Client a accès au Service pour le tester s'il le souhaite.

**Prestations** : désigne les prestations intellectuelles et interventions humaines réalisées par Libertify en option dans le cadre du Service (telles que les prestations de développements spécifiques ou customisation, si le Catalogue ou la Commande le prévoit).

**Question** : désigne la question posée au Chatbot par un Utilisateur, dans le cadre d'une Session, et formant une Interaction en cas de Réponse. Une Question est une « Donnée » au sens des présentes.

**Service (SaaS)** : désigne le service standard permettant, sous la forme d'Abonnement ou de Commande à la carte, d'avoir accès à distance aux fonctionnalités offertes par la Plateforme, selon les seuils contractuels (dont les Features et le nombre de Crédits) prévus dans le Catalogue et dans l'Offre, conformément à la Licence.

**Session** : désigne la période indiquée dans la Commande, pendant laquelle le Client est autorisé à donner l'accès, par ses Utilisateurs externes, aux Expériences et aux Interactions (ou autres Features applicables) via les modalités techniques proposées par Libertify.

**Utilisateur** : désigne (i) les **Utilisateurs dits « internes »** composés exclusivement de salariés du Client qui ont à ce titre accès au Service

depuis le Back-Office et (ii) les **Utilisateurs dits « externes »** habilités par le Client à avoir temporairement accès aux Expériences pour participer à des Interactions (grâce à une page internet iframe et un lien URL communiqués au Client, ou via toute autre modalité technique au choix de Liberty). Les Utilisateurs internes et externes sont désignés ensemble « Utilisateurs » dans les CGV.

## ARTICLE 6. PROCESSUS DE COMMANDE

Le Client souscrit à l'Offre selon les modalités proposées par Liberty, au moment de passer Commande. Il est précisé que le Back-Office est un outil opérationnel qui permet aussi de modifier son Abonnement en fonction de l'Offre souscrite, ou de passer Commande de nouveaux Features à l'unité. Tout changement n'est effectif qu'à l'issue de la Période Initiale ou le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant, en fonction de ce qui est indiqué sur la Plateforme au moment de la demande.

## ARTICLE 7. DESCRIPTION DU SERVICE LIBERTIFY

**7.1. Période d'essai** Le Client a le choix d'accéder au Service pour le tester avant d'être engagé par Abonnement, pour une durée ferme et définitive précisée dans la Commande. A l'issue de la Période d'essai, le Client est automatiquement engagé par Abonnement pour la Durée Initiale, s'il n'a pas notifié sa décision contraire depuis son Back-Office, au moins sept (7) jours ouvrés avant le terme prévu.

La Commande d'un Abonnement sans Période d'essai, à la discrétion du Client, ne peut en aucun cas justifier une demande d'annulation d'un Abonnement, notamment pour inadéquation du Service aux besoins du Client.

Dans les autres cas, Liberty envoie au Client, par tous moyens, un avis de mise en Service de la Plateforme, à partir duquel le Service est activé conformément à l'Abonnement.

**7.2. Modalités d'accès.** L'accès à distance s'effectue à l'aide des Identifiants lesquels sont créés, attribués et activés en toute autonomie par le Client depuis le Back-Office. Si le Client n'active pas les Identifiants et/ou n'ouvre pas d'accès aux Utilisateurs convenus dans la Commande, pour les raisons qui lui appartiennent, il restera néanmoins tenu du paiement du prix total convenu dans la Commande. Il incombe à chaque Client / Utilisateur, s'il le souhaite, de modifier son mot de passe. Dans ce cas, le Client garantit pour lui-même et pour ses Utilisateurs qu'ils utilisent un nouveau mot de passe suffisamment complexe pour éviter toute usurpation par un tiers non autorisé. Le Client devra veiller à respecter et faire respecter la confidentialité des Identifiants et mots de passe par ses Utilisateurs. Les Identifiants et mots de passe ne peuvent être utilisés que pour permettre l'accès aux Services des Utilisateurs autorisés par le Client et ce, afin de garantir la sécurité des Données. Les Identifiants et mots de passe ne peuvent être communiqués à des tiers. Le Client est seul et totalement responsable de l'utilisation et de la confidentialité des Identifiants et des mots de passe. De manière générale, le Client assume l'entièreté de la responsabilité de la sécurité des postes individuels et de tous terminaux d'accès aux Services SaaS. Dans l'hypothèse où il aurait connaissance ou soupçonnerait un accès non autorisé au Service SaaS et/ou en cas de perte ou vol des Identifiants, le Client doit faire cesser l'acte en question, et immédiatement annuler les Identifiants concernés et en générer de nouveaux depuis son Back-Office, étant précisé que Liberty pourrait être amenée à limiter le renouvellement des Identifiants si celle-ci soupçonne une utilisation abusive du Service. Une telle situation peut également constituer une négligence du Client susceptible de justifier une suspension du Service, voire une résiliation du Contrat à ses torts exclusifs, en application des dispositions du Contrat.

## 7.3 Fonctionnement de l'Abonnement, des Crédits et Features

**7.3.1. Services et Features standard inclus dans l'Abonnement.** Sous réserve d'évolutions du Service et de la mise à jour du Catalogue au moment de la Commande, la Plateforme permet notamment : (i) le chargement de Données sur la Plateforme, pour constituer la source exclusive des Contenus Générés, à condition de respecter le nombre, le format et les caractéristiques techniques et informationnelles requis par Liberty et/ou convenus dans la Commande ; (ii) la création d'Expériences sur la base de ses propres Données. Une fois validée par le Client depuis le Back-Office, l'Expérience qu'il a générée est dite « figée » et est décomptée dans la consommation de ses Crédits. Les modalités selon lesquelles un Client implémente l'Expérience dans son système d'information / Environnement et la diffuse auprès de ses Utilisateurs, sont réalisées en dehors de la Plateforme et sous sa responsabilité exclusive ; (iii) D'ouvrir des Sessions, présentées par un Avatar de son choix, pour que ses Utilisateurs externes y participent et réalisent des Interactions. Une Session est automatiquement désactivée lorsque la durée contractuellement définie, est écoulée. A l'issue d'une Session, aucun Utilisateur n'a plus accès à la Plateforme, sauf si le Client a fait une Commande complémentaire ; (iv) d'avoir accès à des tableaux de bords et statistiques présentés de façon ergonomique depuis le Back-Office ; (v) d'avoir accès à des Features en fonction de leur disponibilité dans le Catalogue qui sont précisées dans l'Offre et la Commande ou débloquées depuis la Plateforme.

De manière générale : les Contenus Générés sont réalisés sur la base des jeux de Données versées par le Client, à l'exclusion des sources publiques et notamment d'Internet ; à l'exception des Réponses, tous les Contenus Générés sont préalablement contrôlés, vérifiés, et validés par le Client ; seuls certains Contenus Générés bénéficient de la fonctionnalité « publication », « téléchargement », « export » ou « copy/paste ». Le cas échéant, le Client peut les implémenter dans son propre Environnement, outils, et systèmes d'information de son choix. Les Utilisateurs externes ne pourront jamais y avoir accès directement depuis la Plateforme, mais seulement si le Client décide de les diffuser auprès d'eux, par des moyens qui lui sont propres, et sous sa responsabilité exclusive.

Les Services et Features inclus dans l'Abonnement sont précisés dans la Commande, en fonction de la formule choisie. En cas d'ajout de Features, ou des modifications de Services et Features (par exemple : pour rajouter des Expériences ; pour prévoir des Connecteurs ; pour commander des tickets d'intervention pour le support utilisateurs etc.), le Client doit acheter des Crédits supplémentaires. Les Crédits ne se compensent pas entre eux.

Il est précisé que Liberty est un prestataire technique qui n'intervient en aucun cas dans la relation contractuelle entre le Client et les Utilisateurs et décline toute responsabilité à ce titre. Lorsque Liberty est amenée à avoir exceptionnellement un contact direct avec les Utilisateurs, dans le cadre du Service, c'est seulement au nom et pour le compte du Client pour les besoins de l'exécution du Contrat.

**7.3.2. Hébergement et maintenance.** S'agissant d'un Service SaaS, la Plateforme est et reste hébergée sur les serveurs partagés de Liberty (ou ceux de ses sous-traitants techniques) dans le Cloud. Liberty déploie ses meilleurs efforts, pour que la Plateforme soit disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24, selon un taux de disponibilité mensuel cible de 99,00%. A ce titre, Liberty assure la maintenance technique et applicative de la Plateforme. Les interventions de maintenance technique pourront perturber l'utilisation du Service, mais Liberty fera son possible pour limiter la gêne occasionnée. Liberty peut aussi être amenée à réaliser des mises à jour et montées de versions, à sa discrétion, pour corriger des bugs détectés, ou pour ajouter, modifier certaines fonctionnalités et Services applicatifs. Le Client ne peut pas refuser d'utiliser ou déployer une mise à jour ou une nouvelle version,

lesquelles lui sont, sauf exception, imposées. En cas de refus, il reconnaît et accepte que le Service de maintenance ne sera plus assuré ou, si Liberty l'accepte expressément, seulement sur la dernière version de moins de trois (3) mois avec des risques de régression ou de dégradation de Services.

#### ARTICLE 8. SERVICES/PRESTATIONS OPTIONNELS

Sont réputés par principe « optionnels », tous les Services et Prestations n'étant pas proposés en standard, et/ou dépassant le périmètre indiqué dans la Commande. A titre non exhaustif, il s'agit des services et prestations en exemple ci-après. S'ils ne sont ni proposés en standard, ni en option, ou s'ils font partie des cas d'exclusions prévus dans les CGV, ils sont par définition exclus du Catalogue de Liberty et ne pourront pas être fournis. Le Client est invité à se rapprocher de Liberty pour toute demande à ce sujet. Le nombre de Crédits applicable à chaque Service ou Produit additionnel, est précisé dans le Catalogue ou dans l'Offre ou sur simple demande. Les modalités applicables à ces Prestations / Services Optionnels feront l'objet d'un accord spécifique entre les Parties, restant soumis aux présentes CGV.

Il s'agit par exemple : des Prestations « support » par lequel Liberty peut être amenée à intervenir à distance pour corriger un bug reproductible via l'outil de ticketing convenu, selon les modalités précisées dans l'Offre ; des Prestations d'intégration par lesquelles Liberty peut être amenée à fournir des Prestations d'accompagnement, de conseils, de mises en garde, d'assistance technique ou opérationnelle ; des Prestations de Développements Spécifiques par lesquelles Liberty peut être amenée, à réaliser des nouveaux modules de la Plateforme.

#### ARTICLE 9. DUREE

**9.1. Durée Initiale.** Toutes les formules « Abonnement » sont souscrites pour une durée ferme précisée dans l'Offre. La durée d'engagement du Client, le pack de Features inclus, et le nombre de Crédits applicables sont précisés dans l'Offre, en fonction de la disponibilité du Catalogue au jour de la Commande. Pendant toute la Durée Initiale, le Client s'engage à payer le forfait convenu. Les Crédits inclus dans l'Abonnement sont automatiquement rechargés de mois en mois pour l'Abonnement annuel ou l'Abonnement mensuel tacitement reconduit, même si les Crédits du mois précédents ne sont pas épuisés. Ils resteront valables encore pendant six (6) mois et se cumuleront avec ceux en cours. Si les Crédits sont épuisés, le Client peut toujours passer à la formule d'Abonnement supérieure, ou passer Commande de nouveaux Crédits à la carte. Lorsque le Client souscrit un nouvel Abonnement, la Durée Initiale redémarre à compter de sa Commande. Lorsque le Client achète de nouveaux Crédits à la carte, sans pour autant changer sa formule d'Abonnement, la Durée Initiale n'est pas modifiée.

**9.2. Reconduction tacite / Dénonciation.** A l'issue de la Durée Initiale, le Client est automatiquement reconduit pour la même Durée Initiale, sauf s'il notifie sa volonté de ne pas être engagé, depuis son Back-office, au plus tard dans un délai de sept (7) jours avant le terme convenu. La réception de sa demande sera confirmée par tous moyens, dans les vingt-quatre heures en moyenne (24h). Sinon, il doit s'en inquiéter et renouveler sa demande immédiatement. Seule la date de dénonciation indiquée dans l'accusé de réception Liberty fait foi. Ces mêmes modalités sont applicables à chaque Période de renouvellement. Toute dénonciation anticipée du Contrat en cours de Période d'essai ou d'Abonnement ne donne lieu à aucun remboursement ni avoir, et oblige le Client à régler l'intégralité de sa Commande à Liberty jusqu'au terme initialement convenu. Dans tous les cas de renouvellement, le Contrat reste à durée déterminée pour la

même durée que la Durée initiale, d'un commun accord entre les Parties, par dérogation expresse à l'article 1214 du code civil.

**9.3. Suspension.** Liberty peut à tout moment suspendre temporairement l'accès à la Plateforme et aux Services sans formalité, ou prononcer la résiliation du Contrat, moyennant un préavis de quinze (15) jours minimum, en cas de non-respect, par le Client, de l'une des quelconques dispositions du Contrat, et en particulier en cas de non-paiement de la Commande, de violation de la Licence, ou d'atteinte à la Plateforme de quelle que manière que ce soit, par le Client et/ou ses Utilisateurs, sans préjudice de tous dommages et intérêts que Liberty pourrait réclamer. La résiliation du Contrat dans les conditions ci-dessous, met automatiquement fin à la Licence et aux accès Utilisateurs, sans aucun droit à indemnisation du Client ou des Utilisateurs.

**9.4. Réversibilité.** Pendant un délai d'un (1) mois suivant la fin de son Abonnement, quelle qu'en soit la cause, le Client pourra récupérer, une copie de ses Données depuis la Plateforme, dans un format standard et sans frais soit directement depuis la Plateforme, soit sur demande auprès de Liberty. Passé ce délai, Liberty pourra être amenée à facturer la réversibilité au tarif en vigueur, selon Offre préalable. La faculté du Client d'exporter / de récupérer ses Données est sans préjudice des droits consentis à Liberty à la clause « Réutilisation des Données et Contenus Générés » des CGV. Il est convenu entre les Parties qu'en toutes hypothèses, les Données brutes du Client seront supprimées par Liberty dans un délai de trois (3) mois depuis la fin de l'Abonnement.

Les Contenus Générés pour lesquels la fonction « export », « téléchargement » ou « copy/paste » est disponible (selon un bouton dédié depuis la Plateforme), devront avoir été exportés / téléchargés/copiés en cours d'Abonnement. A défaut, Liberty ne garantit pas que ceux-ci seront encore accessibles à la clôture du Back-Office.

#### ARTICLE 10. RESTRICTIONS D'UTILISATION/LIMITES DU SERVICE

La Plateforme et les Services applicatifs proposent de tenter d'améliorer « l'expérience client » des Utilisateurs externes, en simplifiant et en synthétisant les sujets et thématiques abordés dans les Données applicables au domaine d'activité du Client (via les Expériences notamment) ainsi que de créer du lien et de la communication, (via des Sessions et Interactions notamment).

Pour autant, Liberty ne garantit en aucun cas que la Plateforme, le Service, et que les Contenus Générés sont exempts d'erreurs, d'inexactitudes, d'incomplétiltudes, ni que les objectifs, performances, et résultats envisagés par le Client seront atteints.

Ceci d'autant plus que :

- Les Contenus Générés, en ce compris les Réponses, sont réalisés sur la base des Données versées par le Client et ses Utilisateurs internes, sur lesquelles Liberty n'exerce aucun contrôle ni vérification préalable.
- Le Client est systématiquement amené à valider les Contenus Générés, à l'exception des Réponses apportées en temps réel, avant leur mise à disposition auprès de ses Utilisateurs externes ;
- Le Client s'interdit de prendre la moindre décision, et se porte fort de cette interdiction par ses Utilisateurs, ni de se fier aux Réponses, sans procéder à des analyses et vérifications complémentaires dans des sources officielles ou se faire accompagner par des spécialistes de son choix.

Ni la Plateforme, ni le Service, ni les Contenus Générés ne doivent être assimilés à la délivrance de conseils, d'analyses, d'appréciations ou d'avis ni comme pouvant se substituer aux compétences, à l'expérience et au respect de ses obligations professionnelles et légales du Client et de ses Utilisateurs.

Par conséquent, l'utilisation et/ou la mise en application des Contenus Générés, quels qu'ils soient, relève d'un arbitrage qui appartient au Client et/ou ses Utilisateurs seuls, et pour lequel Libertyf décline toute responsabilité.

Libertyf ne fournit aucun Service de conseil, et/ou juridique, et/ou réglementaire.

Si les Réponses comportaient des conseils et recommandations, en fonction de la nature et de la façon dont la Question est posée, l'Utilisateur ne doit pas les suivre sans vérification, ou alors les suit mais à ses risques et périls, en connaissance de cause des limites liées à un Service standard, et basé sur de l'IA.

Libertyf ne garantit pas que sa Plateforme et son Service fonctionnent et fonctionneront sans aucune discontinuité, malgré tous les efforts raisonnables mis en œuvre pour apporter un service de qualité.

Par ailleurs, aucune formation, à distance ou en présentiel, n'est assurée par Libertyf. En passant Commande, le Client (i) reconnaît avoir reçu toutes les informations nécessaires, notamment grâce à la Période d'essai et la Documentation, ou ses propres recherches, (ii) s'engage, pour lui-même et ses Utilisateurs, à utiliser le Service en toute autonomie.

Le Client est expressément alerté qu'il est en outre de la responsabilité du Client de se prémunir contre les risques de destruction ou de détérioration de ses fichiers ou de programmes. L'hébergement de la Plateforme et des Données par Libertyf ou ses partenaires n'exonère en aucun cas le Client de procéder à ses propres sauvegardes régulières de ses Données, locales ou externalisées, par elle-même ou par un professionnel compétent. Si ses Données sont particulièrement stratégiques, ou concernent un bon nombre de Données Personnelles, il est vivement recommandé au Client d'utiliser des solutions de sauvegarde, de restauration et de restitution adaptées par des professionnels de sauvegarde informatique, pour se prémunir des risques d'indisponibilité, d'atteinte ou de perte de ses Données pour lesquels Libertyf décline toute responsabilité.

## ARTICLE 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

**11.1. Licence SaaS fournie dans le cadre des Services standards.** Le Client reconnaît et accepte qu'aucun transfert de droit de propriété de Libertyf sur sa Plateforme, Services et Prestations n'opère à son profit au titre du Contrat, à la seule exception des Contenus générés pour lesquels la fonction « export », « téléchargement » ou « copy/paste » est disponible (selon un bouton dédié depuis la Plateforme), tel que prévu à l'article 11.2 ci-après.

Sous réserve du respect par le Client des dispositions du Contrat et particulièrement le paiement de l'intégralité des montants dus, Libertyf concède au Client un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'accès et d'utilisation de la Plateforme et des Services à distance, en mode SaaS, dans les conditions décrites ci-après, depuis le Territoire et pour la durée du Contrat.

Par exception, certains Clients pourront être autorisés à monétiser l'accès aux Expériences et Interactions, ou à d'autres Features, à leurs Utilisateurs externes : les modalités opérationnelles et financières applicables à ce cas particulier seront prévues dans une Offre dédiée proposée par Libertyf.

Les Développements Spécifiques, paramétrages, adaptations, interfaçages, correctifs, mises à jour et nouvelles versions apportés dans le cadre du Service, sont également soumis à la présente Licence.

Le droit d'utilisation s'entend du droit du Client d'utiliser la Plateforme et les Services à distance, depuis son Environnement et celui de ses Utilisateurs dans la limite de la Licence souscrite, à savoir :

- Par ses Utilisateurs internes pour l'accès au Service via le Back-Office, sous sa responsabilité ;
- Par ses Utilisateurs externes pour l'accès à l'Expérience depuis l'Environnement Client ;
- Par ses Utilisateurs internes et externes pour la participation à des Sessions, par les moyens techniques proposés par Libertyf ;
- Dans la limite du nombre d'Utilisateurs et de la volumétrie indiqués à la Commande ;
- Dans la limite d'autres seuils contractuels éventuellement précisés dans la Commande (nombre de Contenus Générés, nombre de Crédits etc.) ;
- Dans la limite de la durée d'accès autorisée des Contenus Générés par les Utilisateurs Externes.

Le Client doit désigner, parmi ses Utilisateurs internes, un administrateur principal du Contrat et de son Back-Office qui se verra remettre les Identifiants.

En souscrivant la Licence, le Client s'interdit de porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits de Libertyf ou de ses partenaires, et s'interdit notamment :

- De copier ou reproduire tout ou partie de la Plateforme ;
- De céder, prêter, louer, licencier ou sous-licencier à titre gratuit ou onéreux ou exploiter commercialement la Plateforme, sans préjudice du droit d'accès et d'utilisation ouvert aux Utilisateurs autorisés ;
- De procéder à toute décompilation, désassemblage ou rechercher de quelque manière que ce soit à reconstituer le code source des logiciels mis à sa disposition ;
- De modifier, traduire, arranger ou créer des œuvres dérivées à partir de la Plateforme ;
- De procéder à toute correction ou modification de la Plateforme, ou de proposer des services annexes à ses Utilisateurs de type maintenance, support, formation etc. Seule Libertyf, ses ayants-droits ou ses sous-traitants autorisés ont en effet le droit d'améliorer ou de modifier d'une quelconque manière la Plateforme ou les Services, et/ou proposés des services associés, y compris dans un but de maintenance ou de correction des erreurs.
- D'intervenir sur les programmes et interfaces composant la Plateforme, y compris aux fins de correction des erreurs susceptibles d'affecter la Plateforme et les Services, dans la mesure où le droit de correction desdites erreurs est réservé au Prestataire ;
- De reproduire ou traduire le code (bien que le Client n'en ait en aucun cas accès) en vue d'obtenir les informations nécessaires à l'interopérabilité de la Plateforme et ses composants, avec d'autres logiciels créés de façon indépendante.
- Il est également interdit au Client de tenter de faire, ou permettre à ses préposés, Utilisateurs, ou à un quelconque tiers de commettre, l'un des actes susmentionnés.
- De supprimer les crédits ou mentions renseignant Libertyf comme le concepteur de type « powered by Libertyf ».

Sauf pour le cas où les Parties ont conclu un accord spécifique par lequel le Client est autorisé à monétiser l'accès à certaines Features, il

est interdit au Client de percevoir des redevances de licences ou d'autres formes de rémunération en contrepartie de l'accès à la Plateforme auprès des Utilisateurs, étant précisé que tout offre de services auprès d'autres tiers que les Utilisateurs est strictement interdite.

#### 11.2. Propriété matérielle de la copie de certains Contenus Générés.

Le support matériel de chaque Contenu Généré dont la fonction « export », « téléchargement » ou « copy paste » est disponible sur la Plateforme, devient la propriété matérielle du Client après paiement intégral du prix convenu. Le Client fait son affaire de ce sujet dans sa relation avec ses Utilisateurs, s'il souhaite en conserver la propriété ou organiser un droit d'utilisation auprès d'eux, avec la garantie expresse que le régime appliqué permette en toutes hypothèses à Libertyf de les utiliser et réutiliser conformément au Contrat et qu'il ne porte pas atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

Le Client reconnaît et accepte que des Contenus Générés similaires (dont l'Expérience), selon le même format, la même structure, et le même modèle, seront proposés à d'autres clients de la Plateforme puisque ceux-ci ont été conçus et réalisés sur la base de fonctionnalités standards prédefinis issus de son Catalogue. Le fond et le contenu informationnel pourront aussi être similaires, en fonction des jeux de données transmises par les autres clients.

#### 11.3. Licence d'utilisation des solutions et Features des Editeurs tiers.

Si la Plateforme / le Service comprend des composants d'Editeurs tiers, le Client devra respecter les modalités prévues par la licence d'utilisation applicable de l'Editeur tiers concerné. Si ladite licence, en fonction des Editeurs tiers, apparaît directement à l'écran de l'Utilisateur, le Client reconnaît et accepte que si l'Utilisateur n'accepte pas les termes de la licence, il ne pourra pas utiliser les logiciels et plateformes concernées, sans aucun droit à indemnisation ni remboursement de la Commande. Aucun autre droit que ceux visés dans la licence tierce n'est accordé au Client.

Le Client reconnaît et accepte que, de manière générale, certaines Features (telles que notamment la bibliothèque d'images et de voix standards proposés pour permettre au Client de réaliser l'Avatar) pourraient ne plus être commercialisées par des Editeurs tiers. Dans ce cas, Liberty fera ses meilleurs efforts pour proposer des Features équivalentes, sans toutefois le garantir, si le Contrat est toujours en vigueur. En tout état de cause, le Client devra immédiatement cesser toute utilisation des éléments concernés.

**11.4. Licence Open-Source.** Liberty se réserve la possibilité d'utiliser des solutions, briques, modules, bibliothèques sous licence open-source ou sous licence libre. Le cas échéant, le Client s'oblige à respecter des licences « open source » ou licences libres applicables. Celles-ci seront portées à la connaissance du Client sur demande expresse. Le Client garantit ainsi prendre connaissance de ces licences et de les respecter intégralement et de tenir Liberty intégralement indemne de toutes les conséquences liées à une violation des licences par le Client ou ses Utilisateurs.

**11.5. Droits réservés.** Tous droits non expressément concédés par le Contrat restent la propriété pleine et entière de Libertyf, de l'Editeur ou du partenaire tiers le cas échéant, et du Client. A ce titre, les noms et marques de Libertyf, ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non, illustrations, images et logotypes, figurant et accessibles via les Services, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété de leurs propriétaires respectifs (« Éléments »). Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces Éléments, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de Libertyf ou des propriétaires respectifs, est strictement interdite et s'analyse en un acte de contrefaçon et/ou

de concurrence déloyale ou parasitaire. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet. D'une manière générale, les droits de Libertyf concédés au Client ne s'étendent pas aux moyens ou outils utilisés par Libertyf ou l'Editeur, faisant l'objet ou non d'une protection spécifique (droit d'auteur, brevet, marque...) ni aux inventions, méthodes, savoir-faire utilisés, nés ou mis au point à l'occasion de la prestation, ni aux œuvres préexistantes lui appartenant ou appartenant à ses sous-traitants ou à des tiers.

#### 11.6. Gestionnaire de licences et autres solutions de contrôle de la consommation intégrés dans la Plateforme.

Le Client reconnaît et accepte que la Plateforme est équipée de solution de suivi et de contrôle de la consommation du Client et des Utilisateurs, ainsi que des connexions, en temps réel, depuis la Plateforme. Les résultats enregistrés par feront foi et pourront justifier que Libertyf exige une régularisation, ou bloque automatiquement les accès à la Plateforme en cas de non-respect de la Commande, sans droit à indemnisation du Client. Libertyf pourra aussi faire exceptionnellement procéder à un contrôle plus global des conditions d'utilisation des Services et du respect du périmètre de la Licence et des seuils d'utilisation. Le dépassement des seuils d'utilisation constaté à l'issue de cet audit sera rétroactivement facturé par Libertyf et le paiement immédiatement exigible au Client, en application des tarifs en vigueur au moment de l'émission de la facture, sans préjudice du droit pour Libertyf de résilier le Contrat pour manquement du Client.

**11.7. Droits d'utilisation concédés à Libertyf.** Sans préjudice d'autres droits prévus dans les CGV, le Client autorise Libertyf à stocker, à héberger, à reproduire et à représenter ses contenus, Données, mis à sa disposition ou transmis par le Client ou l'Utilisateur, ainsi que les Contenus Générés, pour les stricts besoins du Service. Le Client autorise en outre Libertyf à réexploiter ces éléments, dans les limites et selon les modalités convenues à l'article « Réutilisation des Données et Documents du Client et des Utilisateurs ».

### ARTICLE 12. REUTILISATION DES DONNEES ET CONTENUS GÉNÉRÉS

Le Client peut toujours retrouver ses Expériences (brouillons ou validées) depuis le Back-Office pendant la durée de son Abonnement. A l'issue de l'Abonnement, Libertyf conserve la copie des Données et Expériences dans ses bases de données pour lui permettre d'alimenter ses machines d'apprentissage nécessaires au fonctionnement de la Plateforme. Libertyf s'interdit toutefois de divulguer les Contenus Générés et les Données à d'autres Clients ou de permettre de rattacher les Données et les Contenus Générés directement au Client ou à ses Utilisateurs.

Sous réserve du respect, par Libertyf, de ses obligations de confidentialité et de protection des Données Personnelles, le Client l'autorise à réutiliser en cours de Contrat et après, de manière irrévocable et sans limitation de durée, les Données et Contenus Générés mais seulement sous une forme agrégée, en particulier pour lui permettre d'améliorer ses offres et réaliser des rapports et des statistiques, ainsi que pour alimenter ses machines d'apprentissage nécessaires à l'entraînement des algorithmes et de l'IA, sans que le Client, les personnes concernées, et ses Utilisateurs ne soient directement identifiés.

Cette autorisation subsiste à la fin du Contrat, même en cas de résolution. Le Client fait son affaire de recueillir le même accord, auprès de ses Utilisateurs.

Cette autorisation n'emporte aucun transfert de propriété, en ce compris de propriété intellectuelle (i) ni au profit de Libertyf sur les Données brutes du Client ou ses Utilisateurs, (ii) ni, réciproquement,

au profit du Client, sur les travaux et résultats de Libertify du fait de cette réutilisation.

Pour mettre en œuvre ce droit de réutilisation et permettre à Libertify de disposer du temps nécessaire pour réaliser ses travaux, le Client reconnaît et accepte que Libertify conservera, en toute sécurité, les Données brutes et Contenus Générés, pendant une durée de trois (3) mois suivant la dernière transmission ou suivant la fin du Contrat, la durée la plus longue étant retenue.

La présente section est sans préjudice des droits de propriété intellectuelle de Libertify sur les Contenus Générés qu'il exploite librement et sans restriction, et dont il conserve tous les droits de propriété intellectuelle.

#### **ARTICLE 13. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ**

Toute concession des droits de Licence ou tout transfert de droit de propriété, le cas échéant, sera suspendu jusqu'à complet paiement du prix par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. De convention expresse, Libertify pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances. Libertify pourra revendiquer ses droits, en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résiliation/résolution des Contrats en cours et d'action en paiement. Tous frais de retour éventuels resteront à la charge du Client. La présente clause n'empêche pas que les risques du Contrat soient transférés au Client dès mise à disposition de la Plateforme.

#### **ARTICLE 14. CONDITIONS FINANCIERES**

**14.1. Prix.** Les Services sont proposés par Libertify aux tarifs en vigueur applicables au moment de la Commande, en fonction notamment : De la durée de l'Abonnement ; Du nombre d'Expériences ; Du nombre de Crédits consommés par les Interactions ; Du nombre d'Utilisateurs internes et externes ; Des modalités d'accès au Service, par Connecteur ou non ; Des Prestations de paramétrages et Développements Spécifiques ; Des options.

Toute Commande est ferme et définitive : si le Client souscrit à des Services, Prestations, et options qu'il ne consomme finalement pas, aucun avoir, réduction de prix ou remboursement ne lui sera octroyé, ni même report de consommation. En revanche, si sa consommation est supérieure aux formules commandées, son Abonnement sera automatiquement réajusté et le complément de prix correspondant sera automatiquement facturé et dû, sans besoin de Commande complémentaire, sur la base des métriques et enregistrements de Libertify.

Le Client peut suivre sa consommation depuis les tableaux de bord accessibles dans le Back-Office.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC, et hors frais de livraison. Le prix est majoré du taux de TVA en vigueur au jour de la passation de Commande.

**14.2. Révision du prix prévue à l'avance.** Le prix d'un Abonnement annuel pourra être révisé annuellement, par application d'une hausse pouvant varier entre 0% et 5% augmentée de l'inflation selon les métriques de l'INSEE pour l'année en cours, par rapport aux tarifs en vigueur appliqués l'année précédente. Cette révision du prix convenue à l'avance, ne fait ainsi pas obstacle au renouvellement du Contrat, lequel est reconduit selon les mêmes conditions que précédemment, à l'exception de ladite révision, ce que le Client reconnaît et accepte expressément.

**14.3. Modalités de paiement.** Sauf autrement indiqué dans la Proposition, Libertify émet une facture le jour même de la Commande. Le prix est payable comptant et par avance, pour la totalité de la Durée Initiale au jour de la Commande, puis à chaque 1<sup>er</sup> jour de la date d'anniversaire en cas de Renouvellement pour les formules « Abonnement ». Le paiement se fait par voie de paiement sécurisé et selon les moyens de paiement indiqués au moment de la Commande. **Crédits.** Les packs de Crédits ou Features à l'unité sont payés le jour de la Commande et ne sont pas remboursables, même s'ils ne sont pas consommés. En revanche, ils peuvent être reportés pendant la durée indiquée dans le Catalogue. **Régularisation des Licences et seuils contractuels.** Si les contrôles de consommation prévus ci-dessus, font apparaître un écart entre le prix de la Commande, et la consommation effective de la Plateforme en défaveur de Libertify, cette dernière émettra une facture de régularisation, payable à réception, sur la foi des métriques enregistrés par les outils mis en place par Libertify. **Facture électronique.** Libertify se réserve le droit de transmettre au Client ou de mettre à la disposition du Client les factures sous format électronique par tout moyen à sa convenance.

**14.4. Retard ou défaut de paiement.** En cas de retard de paiement ou de non-paiement à l'échéance convenue, Libertify se réserve le droit de suspendre, de résilier ou d'annuler la Commande sans remboursement des sommes antérieurement payées, dans les 15 (quinze) jours suivant mise en demeure restée infructueuse, et sans préjudice du droit de recouvrer les sommes dues et tous dommages et intérêts éventuels. La résiliation concernera non seulement la Commande en cause mais aussi toutes les Commandes impayées antérieures, que leur paiement soit échu ou non. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, échue ou non, sans mise en demeure préalable. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de Libertify. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne. Le paiement ultérieur éventuel n'entraînera pas de prorogation de la date anniversaire du renouvellement du Contrat. En cas de contestation d'une facture, le paiement de la facture contestée demeure dû. **Intérêts de retard et frais de recouvrement.** Toute somme non payée à l'échéance entraîne en tout état de cause l'application d'intérêts de retard, conformément à l'article 441-6 du Code de commerce, au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Le Client sera en outre redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire légale de recouvrement de quarante (40) euros par facture impayée. Le Client devra rembourser, le cas échéant, tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de Libertify.

#### **ARTICLE 15. RESPONSABILITÉ DE LIBERTIFY**

Liberty se saurait être tenue responsable que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages à la fois (i) directs (ii) matériels et (iii) prévisibles causés par une mauvaise exécution (ou un défaut d'exécution) prouvée du Service et lui étant exclusivement imputables.

Liberty ne saurait en aucune circonstance encourir de responsabilité :

- Au titre des dommages indirects, immatériels ou imprévisibles au sens des articles 1231-3 et 1231-4 du Code Civil, qui incluent

notamment, mais sans que cette liste soit limitative, tout gain manqué, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, inexactitude ou corruption de fichiers ou de données, coût de l'obtention d'une solution, d'un logiciel, d'un service ou d'une technologie de substitution et tout dommage causé à ses biens, Environnement ou Données ;

- Au titre de la relation entre le Client et ses Utilisateurs ;
- Au titre des conséquences d'une violation quelconque du Client ou des Utilisateurs aux CGV et au Contrat, en particulier s'ils se livrent à du « prompt engineering » pour induire l'IA en erreur, ou s'ils suivent les Contenus Générés sans vérifications ni contrôles préalables ;
- Au titre de la suspension ou de l'interruption du Service ou blocage de la Licence par Liberty du fait du non-respect par le Client du Contrat ;
- Au titre des dommages rentrant dans le périmètre des exclusions de garanties et de responsabilités contractuelles ;
- Au titre des conditions d'accès au réseau Internet, des problèmes de télécommunications, ou en cas d'indisponibilité qui pourrait subvenir sur le réseau Internet ou téléphonique ou de la Plateforme ;
- Du fait du contenu informationnel et intellectuel des Données et Contenus Générés,
- En cas de dommage ne correspondant à aucune obligation souscrite par Liberty au titre du Contrat ou pour lesquels il a décliné expressément toute responsabilité ;
- En cas de non-conformité du Service aux obligations professionnelles, statutaires et réglementaires du Client et des Utilisateurs ;
- Du fait de l'arrêt total ou partiel de la commercialisation du Service, dont certains composants de la Plateforme / Features proposés par des Editeurs tiers.

Sauf en cas de faute lourde ou dolosive ou en cas de dommages corporels, la responsabilité de Liberty ne pourra excéder, tous dommages confondus par année contractuelle, le montant des sommes facturées par Liberty au Client dans les 6 (six) mois précédent le dommage.

Pour éviter toute ambiguïté, « tous dommages confondus » signifie que le plafond d'indemnisation se calcule en cumulant les réparations d'un ou plusieurs dommages, qu'il résulte d'un ou de plusieurs faits génératrices distincts, pendant l'année contractuelle de survenance du ou des dommages.

Les limitations et les exclusions de responsabilité et garanties précisées dans les CGV sont déterminées par l'équilibre que constituent ensemble des obligations de Liberty, les montants de l'indemnisation que Liberty s'engage à verser au Client et les stipulations de la police d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle de Liberty. Le Client reconnaît que le prix du Contrat a également été fixé en tenant compte de la limitation de responsabilité décrite au présent article.

Aucune des Parties n'est responsable en cas de force majeure définie dans les CGV.

La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation du présent Contrat.

## ARTICLE 16. RESPONSABILITÉS ET GARANTIES DU CLIENT

Outre le paiement du prix convenu, le Client reconnaît que la fourniture des Services et la bonne exécution du Contrat par Liberty est subordonnée au respect de ses propres obligations rappelées ci-après, lesquelles sont également applicables, mutatis mutandis, aux Utilisateurs, ce dont le Client se porte fort. Par conséquent, la

responsabilité de Liberty ne pourra pas être engagée en cas de manquement du Client ou de ses Utilisateurs, à leurs propres engagements.

**16.1. Devoir de collaboration.** Le Client s'engage à collaborer de manière active et régulière tout au long du Contrat, en particulier :

- En communiquant à Liberty et en mettant à sa disposition tout élément, information et/ou document, nécessaires au Service et en particulier : sa charge graphique pour les besoins de la personnalisation de la Plateforme.
- En réalisant ou en faisant réaliser tous les tests et paramétrages indispensables à la connexion et à utilisation de la Plateforme et du Service dans les délais convenus ;
- En procédant à la validation desdits tests et paramétrages sous sa responsabilité ;
- En s'assurant qu'il dispose bien de toutes les compétences et ressources nécessaires, et que son personnel aura reçu une formation appropriée pour contribuer à la bonne réalisation du Contrat ;
- En désignant en particulier, un ou plusieurs interlocuteurs dédiés compétents pour être le point d'entrée unique avec Liberty pendant toute la durée du Contrat ;
- En respectant les délais lui étant impartis, le cas échéant ;
- En procédant aux vérifications préalables et en participant activement à la procédure de réception des éléments commandés, le cas échéant ;
- En demandant et obtenant toutes les autorisations légales, administratives réglementaires et/ou contractuelles nécessaires à l'exécution du Contrat pour les obligations lui incombant ;
- En se prémunissant contre tout dommage dont peuvent faire l'objet les Données, fichiers, logiciels, matériels et tous documents remis par le Client pour les besoins du Contrat.

Le Client s'engage, en outre, à prendre les mesures nécessaires pour assurer sous sa responsabilité la sauvegarde des Données, selon la périodicité et les modalités qu'il aura définies, et se porte fort du respect de cet engagement par ses Utilisateurs concernant leurs propres Données.

**16.2. Respect des prérequis et des recommandations.** Le Client est entièrement responsable de la configuration de son Environnement ou celui de ses Utilisateurs de manière compatible avec l'utilisation de la Plateforme, selon les prérequis et les recommandations de Liberty. Le Client garantit, en signant sa Commande, que les prérequis y listés sont respectés ou le sauront en cas d'évolution des prérequis, moyennant une période de transition à convenir entre les Parties.

A défaut, il reconnaît et accepte que Liberty ne pourra pas fournir le Service, même si la Commande a été passée. Liberty se réserve le droit de ne pas honorer la Commande, d'exiger une nouvelle Commande ou le paiement de frais supplémentaires, s'il ne peut toujours pas démarrer le Service selon les délais convenus.

Il appartient ainsi au Client de s'assurer que les équipements, que ce dernier et ses Utilisateurs utilisent, sous leur responsabilité, pour avoir accès aux Services, notamment les logiciels d'interrogations (navigateurs) ou les moyens de connexions, sont susceptibles d'être utilisés avec toute l'efficacité requise par le Service.

Le Client assume l'entièvre responsabilité de la mise en œuvre de procédures de contrôle adaptées au regard de la sécurité et la qualité des Données traitées par les Services, y compris pour le redémarrage et la récupération des Données en cas de dysfonctionnement de son système d'information.

Par exemple, le Client doit procéder à des mises à jour d'antivirus, corrections mineures ou mise en place de patches de système d'exploitation.

**16.3. Choix du fournisseur d'accès au réseau internet.** Libertify n'est pas responsable du choix de l'opérateur de télécommunication retenu par le Client ou les Utilisateurs pour les besoins du Contrat de sorte que Libertify ne fournit aucune garantie au Client en la matière, son rôle se limitant strictement à stipuler les contraintes techniques que l'opérateur en question doit respecter. Le Client se porte ainsi fort du respect de l'ensemble des prérequis techniques par son opérateur. En toutes hypothèses, Libertify ne peut être tenue pour responsable des interruptions de ligne du réseau quel que soit l'opérateur choisi et par qui. Elle attire particulièrement l'attention du Client sur l'importance du choix de l'opérateur et notamment de l'option de secours qu'il peut offrir par la mise en place d'une ligne parallèle en cas d'interruption du réseau. Enfin, le Client sera responsable de tous les coûts liés à l'établissement et le maintien de l'accès au Service via Internet, y compris (sans limitation) les frais de téléphonie, les coûts des fournisseurs de services à Internet, le coût de ses propres équipements (modems, matériels informatiques etc.), ou tous autres frais engagés par le Client pour accéder au Service.

**16.4. Responsabilité des Identifiants et équipements.** Le Client s'engage à respecter les modalités d'accès aux Services, et à assurer la sécurité et la confidentialité de ses Identifiants et des Identifiants qu'il communique aux Utilisateurs.

**16.5. Responsabilité du Client vis-à-vis de ses Utilisateurs.** Le Client s'engage à faire respecter par ses Utilisateurs les obligations des présentes dont il se porte-fort. Le Client s'assurera que son Environnement et celui de ses Utilisateurs présente les garanties suffisantes, et garantit prendre toutes mesures de sécurité physique et logique conformes à l'état de l'art pour ne pas porter atteinte à la Plateforme, aux Services applicatifs et à leur bon fonctionnement, ainsi qu'aux Données traitées. Le Client s'interdit expressément de donner accès au Back-Office à un Utilisateur externe, qui ne ferait pas ou plus partie de ses effectifs en tant que salarié.

Libertify ne traitera aucune demande émanant directement des Utilisateurs, sous réserve des exceptions prévues dans les CGV / politique de Données Personnelles.

**16.6. Autorisation de droit à l'image.** En adressant la Photographie et l'enregistrement sonore de la voix de l'un de ses Utilisateurs à la Plateforme, pour permettre de générer l'Avatar à son image qui sera utilisé pour une Expérience, et s'animera pour présenter (virtuellement) les Sessions, le Client garantit qu'il a obtenu toutes les autorisations préalables de la part de la personne concernée pour que Libertify puisse : utiliser, enregistrer, et traiter le visuel / voix pour les besoins du Contrat, et pendant toute la durée de l'Abonnement. Libertify s'engage à ne pas réutiliser la Photographie /voix ou l'Avatar correspondant pour d'autres clients, ou d'autres finalités en dehors du Contrat, et à supprimer l'Image et l'Avatar correspondant, dans les trois (3) mois suivant la fin de l'Abonnement, même s'il conserve copie de l'Expérience dans ses bases. Le Client tient Libertify intégralement indemne de tous recours ou réclamations liés à l'utilisation de la Photographie / voix dès lors que celle-ci est conforme aux présentes.

**16.7. Responsabilité en matière de Données.** Les Données que le Client souhaite voir analyser et traiter par la Plateforme pour la création des Contenus Générés, doivent respecter les formats, la quantité et les thèmes indiqués dans la Commande, ainsi que tous les prérequis y précisés, sans quoi le Service ne pourra pas lui être fourni ou seulement partiellement. En outre, et sans préjudice de ses obligations en tant que Responsable de traitement pour le cas où ses Données sont des

Données Personnelles, le Client garantit et est seul responsable de l'exactitude, de la qualité, de l'intégrité, de la licéité, de la fiabilité et de la pertinence de toutes ses Données. Le Client s'engage en outre à ce que ses Données et de manière générale, que toutes utilisations du Service :

- Ne constituent pas des spams ;
- Ne constituent pas des données violant les réglementations et lois applicables et/ou contraires aux bonnes mœurs ;
- Ne constituent pas des informations obscènes, menaçantes, diffamatoires, portant atteinte à la protection des mineurs ou de manière générale, incitant à la haine raciale, ni ne constituent pas des informations ou contenus de toutes natures illicites ;
- Ne constituent pas une contrefaçon, ni un acte de concurrence déloyale ou parasitisme, ni ne portent pas atteinte aux droits de tiers ;
- Ne contiennent aucun virus, chevaux de Troie ou tous autres codes informatiques, fichiers, scripts ou programmes nuisibles ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la Plateforme ou au bon fonctionnement des Services ;
- Ne soient pas susceptibles d'interférer ou perturber la performance de la Plateforme et des Services ;
- Ne font l'objet d'aucune interdiction ni restriction d'utilisation par Libertify ou ses partenaires impliqués dans la fourniture du Service.
- Le Client garantit Libertify et la tient intégralement indemne, de toutes conséquences liées au non-respect de la présente section. Il s'engage à cet égard, à souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle, ainsi qu'une police « cyber-risque » adaptée au Contrat.

**16.8. Divers.** Le Client demeure également responsable à l'égard de Libertify :

- De toute utilisation non autorisée du Service et des dommages qui pourraient en résulter ;
- De tous les matériels et logiciels qu'il fournit ou rend accessible à Libertify, ainsi que les risques associés, et est seul responsable des dommages causés à lui-même, à son personnel, à ses Utilisateurs ou à des tiers y compris des conséquences pouvant résulter de dysfonctionnements du Service, si ces dysfonctionnements sont imputables aux éléments fournis par le Client ;
- De l'utilisation de tout ou partie des Services alors que Libertify, suite à une difficulté ou pour quelque autre raison que ce soit, lui avait recommandé d'en suspendre l'utilisation ;
- D'une utilisation des Services dans un Environnement ou selon une configuration ne respectant pas les prérequis techniques de Libertify, ou en lien avec des programmes ou données de tiers non expressément avalisés par Libertify.

## ARTICLE 17. FORCE MAJEURE

La responsabilité d'aucune des Parties ne pourra être recherchée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. La force majeure comprend notamment les grèves de toute nature, les problèmes ou retards d'approvisionnement de Libertify, la rupture des contrats avec les Editeurs si celle-ci ne lui est pas exclusivement imputable, l'incendie, les embargos, les intempéries, l'inondation, les problèmes de connexion au réseau Internet, la guerre, les émeutes, les troubles sociaux, les arrêts de travail, les arrêts de production dus à des pannes fortuites, les attaques malveillantes alors que Libertify a mis les mesures en œuvre pour les éviter conformément au Contrat, les virus informatiques, les attaques par refus de service.

La Partie subissant la force majeure doit avertir l'autre Partie par écrit. Si la force majeure dure plus de soixante (60) jours successifs, chacune des Parties sera en droit de résilier le Contrat, pour l'avenir, moyennant un délai de préavis d'un (1) mois, à partir de la notification, par LRAR, de la décision de rompre.

#### ARTICLE 18. GARANTIE DE CONTREFAÇON

Liberty déclare que la Plateforme (hors Contenus Générés) et les Services (ci-après "les Éléments") ne portent à sa connaissance, pas atteinte à des droits de tiers et ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante.

Liberty garantit le Client contre toute action en contrefaçon qui pourrait être intentée à son encontre par toute personne physique ou morale se prévalant d'un droit de propriété intellectuelle portant sur les Éléments, sous réserve que, cumulativement, l'ensemble des conditions ci-après soient remplies :

- Liberty doit être informée sans délai de toute menace, plainte ou recours de la part d'un tiers alléguant une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle, et ce que cette plainte soit dirigée envers le Client ou un de ses Utilisateurs ;
- Le Client apporte son assistance et donne l'opportunité à Liberty d'assumer seule le contrôle de toute négociation en vue d'une transaction avec le tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle.
- Le Client s'interdit de transiger seul le litige avec le tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle. Dans l'hypothèse de la conclusion d'une transaction dont le montant serait convenu entre Liberty et le tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle, Liberty prendra à sa charge l'intégralité des montants à verser au tiers qui serait susceptible d'être mis à la charge du Client au titre de la transaction, ainsi que les honoraires d'avocat raisonnables, sur justificatifs de factures d'honoraires acquittés et préalablement validés par Liberty.
- A défaut pour Liberty d'avoir pu conclure la transaction susvisée, cette dernière assumera, sous son contrôle et sa direction, avec l'assistance du Client, la défense judiciaire à opposer à la demande du tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle.
- Le Client s'interdit de conduire seul la défense judiciaire du litige diligenté contre lui par le tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle, et s'engage à ce titre à appeler sans délai Liberty en garantie.
- Pour le cas où la contestation du tiers alléguant d'une contrefaçon par les Éléments de ses droits de propriété intellectuelle se conclurait par une décision de justice, ayant autorité de chose jugée au principal et passée en force de chose jugée, entrant en voie de condamnation pécuniaire à l'égard du Client, Liberty indemnisera ce dernier du montant (i) de la condamnation à dommages-intérêts prononcée en principal et intérêts, sous réserve de la justification de l'encaissement par le tiers du montant de la condamnation versé par le Client, (ii) des honoraires d'avocat et d'huiissier raisonnables sur justificatifs de factures d'honoraires acquittés et préalablement validés par Liberty.

La garantie de contrefaçon susvisée ne s'applique pas aux éléments ou aux composants :

- Qui n'ont pas été fournis par Liberty ou dont il n'est pas l'Editeur ;

- Qui sont causés par les équipements du Client ou ses Utilisateurs ;
- Qui sont soumis à des licences tierces, open-source, ou libres ;
- Qui sont des Contenus Générés, en ce qu'ils sont basés sur les propres Données du Client ou ses Utilisateurs,
- Qui sont combinés à des logiciels, matériels ou équipements tiers quand la prétendue contrefaçon est relative à une telle combinaison,
- Quand le Client continue la prétendue activité contrefaisante malgré la signature d'une transaction, ou la signification d'une décision de justice ayant autorité de chose jugée au principal et passée en force de chose jugée,
- Si le Client n'a pas mis en œuvre les modifications conseillées par Liberty qui auraient écarté la qualification de contrefaçon.

#### ARTICLE 19. EXCLUSIONS DE GARANTIE

Liberty ne fournit aucune garantie concernant les performances ou les résultats attendus par le Client ou les Utilisateurs en utilisant les Services. Liberty ne garantit pas non plus que la Plateforme et les Services sont en adéquation avec les besoins du Client à qui il incombe de procéder à toutes vérifications préalables avant de passer Commande. Les Parties reconnaissent par ailleurs qu'un logiciel, que des algorithmes, ou que des contenus générés par l'IA, peuvent contenir des erreurs et que toutes les erreurs ne sont pas économiquement rectifiables ou qu'il n'est pas toujours nécessaire de les corriger. Liberty ne garantit pas, en conséquence, que l'ensemble des défaillances ou erreurs des Services soient non seulement détectées ni détectables, et encore moins corrigées puisqu'il appartient au Client de procéder aux contrôles et vérifications qui lui incombent, à tout moment.

Les logiciels tiers sont fournis sans aucune autre garantie que celles accordées par leurs Éditeurs respectifs.

#### ARTICLE 20. MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION

Le Client est informé et accepte expressément que, conformément aux dispositions légales applicables : la Plateforme comporte des dispositifs techniques nécessaires pour les services connectés lesquels, notamment lors d'une connexion Internet, permettent, d'envoyer des informations à Liberty sur l'identification du Client (Raison sociale, adresse, téléphone, Siret, adresse IP), et sur le contexte d'utilisation (Nombres d'Utilisateurs connectés, type d'application utilisées, nombres de documents créés). Les informations obtenues par Liberty grâce à ces dispositifs techniques sont également susceptibles d'être utilisées par Liberty dans le cadre de lutte anti-contrefaçon, pour repérer et empêcher une éventuelle utilisation illicite ou non-conforme du Service. Dans le cas où le Produit est équipé d'un tel dispositif nécessitant le cas échéant l'activation du Client, ce dernier s'engage à activer cette fonction sur simple demande de Liberty. Tout contournement ou tentative de contournement de ces dispositifs techniques est prohibé et sera sanctionné par la résiliation immédiate du Contrat pour faute du Client, avec la possibilité pour Liberty de demander en justice des dommages et intérêts au Client. Par ailleurs, en cas d'utilisation par le Client, ou ses Utilisateurs, d'une fonction ou d'une option pour laquelle il n'a pas acquis de droits, telle que cela résulte des mesures de protection mises en place, Liberty facturera alors le complément de redevances conformément au tarif en vigueur.

#### ARTICLE 21. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à la protection des données personnelles et à la vie privée.

Les conditions et modalités selon lesquelles Libertify réalise les traitements de Données Personnelles des Utilisateurs, sont précisées dans sa politique de confidentialité, disponible sur son site Internet.

Le Client fait son affaire de respecter le droit à l'information des Utilisateurs et de recueillir toutes les autorisations préalables auprès des personnes concernées, concernant les traitements de Données personnelles réalisés dans le cadre du Service.

## ARTICLE 22. CESSION DU CONTRAT

Le Client s'interdit de céder ou de transmettre à tout tiers, y compris l'une quelconque de ses filiales, même à titre gratuit, tout ou partie des droits et/ou obligations qu'il tient du Contrat.

Libertify se réserve le droit de faire appel à tout sous-traitant de son choix. A ce titre, le Client autorise Libertify à sous-traiter tout ou partie de l'exécution du Contrat sous réserve de l'en informer.

Libertify se réserve également le droit de céder le Contrat sans formalités, sous réserve d'en informer préalablement le Client. L'établissement cessionnaire sera substitué à Libertify, et ce à compter de la date de la cession. L'établissement cessionnaire deviendra le cocontractant du Client ce qu'il reconnaît et accepte ; le cessionnaire s'engageant à répondre en intégralité les droits et obligations découlant du présent Contrat.

## ARTICLE 23. NON SOLICITATION DU PERSONNEL ET DES PARTENAIRES DE LIBERTIFY

Le Client s'interdit de solliciter, débaucher, proposer un emploi, engager ou de faire travailler directement ou indirectement un collaborateur, un Partenaire ou un mandataire de Libertify sans l'accord préalable et écrit de ce dernier, même si la sollicitation initiale est formulée par ces personnes elles-mêmes. Cette interdiction s'applique pendant toute la durée du Contrat et douze (12) mois suivant la cessation du présent Contrat pour quelque cause que ce soit. Toute violation de ces interdictions entraînera de plein droit le paiement par le Client d'une indemnité égale à douze (12) fois le dernier salaire ou la dernière rémunération mensuel(le) brut(e) du collaborateur/partenaire/mandataire concerné.

## ARTICLE 24. DIVERS

**24.1. Convention de preuve.** En sus des dispositions légales reconnaissant la valeur probante de l'écrit numérique, les Parties reconnaissent la validité et la force probante des courriers électroniques, des SMS, et des notifications effectuées par les Parties et des documents numérisés échangés entre elles dans le cadre du Service, ainsi que de tous les éléments informatiques et électroniques générés par la Plateforme, ou établis et/ou conservés par Libertify durant l'exécution du Contrat notamment via son outil de ticketing et sa solution de « comptage » des Licences, nombre de Créditss, et seuils d'utilisation, le cas échéant. En cas de contradiction, seuls lesdits éléments établis et/ou conservés par Libertify / générés par la Plateforme et les Services, prévaudront sur tous autres.

**24.2. Survivance de certaines clauses.** Conformément à l'article 1230 du Code civil, la résolution du Contrat, n'affecte ni les clauses relatives au règlement des différends, ni celles destinées à produire leurs effets, telles les clauses de confidentialité et de non concurrence. D'un commun accord entre les Parties, celles-ci entendent en outre préciser que les clauses « propriété intellectuelle », « confidentialité », « réserve de propriété », « garantie d'éviction », « exclusions de garanties », « responsabilité », « protection des données personnelles », « non sollicitation » survivront sans condition ni restriction, en cas de fin du

Contrat pour quelque raison que ce soit, en ce compris en cas de résolution.

### 24.3. Renonciation réciproque à la théorie de l'imprévision.

Chacune des Parties déclare renoncer expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion du Contrat, quand bien même leur exécution s'avérerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

**24.4. Modifications des CGV.** Libertify se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la passation de la Commande. En cas de modifications en cours de Commande, les CGV anciennes restent en vigueur jusqu'à la prochaine Commande. Toute modification de CGV sera préalablement portée à la connaissance du Client. Si le Client ne s'y oppose pas dans les quinze (15) jours suivant ladite notification, ou passe une nouvelle Commande postérieurement à cette notification, il est réputé les avoir acceptées.

**24.5. Prescription.** La responsabilité de Libertify ne pourra pas être engagée au-delà d'un délai d'une prescription conventionnelle de 2 (deux) ans à compter de la survenance du dommage prouvé et lui étant exclusivement imputable.

**24.6. Références.** Libertify pourra faire état du nom du Client et de leur collaboration, de manière publique, notamment sur son site Internet, ses publications et tous supports de communication, ses propositions techniques et commerciales à destination du Client, ses communications à son personnel, ses documents internes de gestion, son rapport annuel aux actionnaires. Ainsi le Client accepte que Libertify puisse reproduire son nom, sa dénomination sociale, son logo et ses marques, à cette fin. Le Client peut cependant informer Libertify, par tout moyen écrit et à tout moment, de son refus et/ou demander le cas échéant, le retrait de la référence susvisée, moyennant un délai de préavis d'un (1) mois minimum, sauf lorsque cette référence s'impose à Libertify par une obligation légale, administrative ou réglementaire.

**24.7. Non-renonciation.** Le fait que Libertify ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque disposition du Contrat ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions ou de ses droits.

**24.8. Interprétation.** En cas de doute sur l'interprétation d'une clause ou en l'absence de mention permettant de déterminer l'étendue des obligations de Libertify, le Client reconnaît que les obligations de Libertify s'entendent comme des obligations simples de moyens.

**24.9. Nullité partielle.** L'annulation éventuelle d'une des clauses ou un des alinéas figurant dans les présentes CGV ou dans les autres documents contractuels, notamment par une décision de justice, ne saurait porter atteinte aux autres dispositions qui continueront d'avoir leur plein et entier effet.

**24.10. Langue.** En cas de traduction du Contrat, seule la version française fait foi entre les Parties en cas de contradiction avec la version traduite, quelle que soit la nationalité du Client.

**24.11. Pouvoirs.** La personne signataire du Contrat, garantit qu'elle a toute autorité pour engager le Client. A défaut, la théorie du mandat apparent s'appliquera, en faveur de Libertify.

**24.12. Intégralité du Contrat.** Les Parties reconnaissent que le Contrat et l'ensemble de ses annexes et/ou avenants, de même que tous les autres termes et conditions intégrés par référence dans les présentes, constituent l'intégralité des accords passés entre elles relatifs à l'objet du Contrat et priment sur tous les engagements antérieurs, verbaux et/ou écrits, passés entre les Parties, relatifs à l'objet des présentes.

**24.13. Élection de domicile.** Les Parties élisent domicile aux adresses figurant en tête des présentes et dans la Commande, auxquelles devront être adressées les notifications, sauf en cas de changement d'adresse, qui devra être notifié dans les plus brefs délais. En cas de changement d'adresse, toute notification effectuée aux adresses mentionnées à l'acte ou à la dernière adresse ayant fait l'objet d'une notification sera réputée valable, sauf s'il était prouvé que la Partie auteur de la notification avait connaissance de l'adresse effective de la Partie à laquelle elle adresse sa notification.

**24.14. Indépendance.** Les Parties reconnaissent qu'elles agissent en qualité de co-contractants indépendants. Le présent Contrat ne peut avoir pour effet de créer entre elles une société ou association de forme quelconque. Le Contrat ne crée pas non plus de lien juridique entre les contractants et Utilisateurs du Client, nonobstant le Service de support technique rendu au nom et pour le compte du Client.

#### ARTICLE 25. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

La loi applicable au Contrat (en ce compris les échanges qui le précèdent et ses suites) est la loi française.

Les Parties s'engagent à tenter de résoudre leur différend à l'amiable, et se rencontreront à cette fin, sur invitation préalable et écrite, avec un délai de prévenance raisonnable, de la Partie la plus diligente. Les Parties discuteront pour tenter de trouver une solution, pendant un délai de 60 (soixante) jours minimum, à peine d'irrecevabilité de leurs demandes judiciaires subséquentes.

**A DEFAUT DE SOLUTION AMIABLE DANS LE DELAI SUSVISE, TOUT LITIGE RELATIF AU PRÉSENT CONTRAT POURRA ÊTRE SOUMIS AUX JURIDICTIONS EXCLUSIVEMENT COMPETENTES DE PARIS, Y COMPRIS EN RÉFÉRÉ, MESURES IN FUTURUM OU CONSERVATOIRES, ET NONOBSTANT APPEL EN GARANTIE OU PLURALITÉ DE DÉFENDEURS.**